

PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
Séance du Conseil Municipal
Du LUNDI 1^{er} MARS 2010

L’an deux mil 2010, **le 1^{er} MARS**

A 18 heures 15, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Gérard LENEVEU, Maire

Etaient présents :

Messieurs MARION, BOISSEE, ISABEL, BOUTAMINE, LELAIZANT, BRIARD, LACOUR, LECOUSTEY, PAOLINI, LECOEUR

Mesdames GUILLOT, GOUESLARD, MOLLET, PAPOUIN HUE, POUILLAIN, LEBIDOIS, ROUF BOUVIER, LUCAS, MOBASHER, CHAPELLIERE

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur HEUZE donne pouvoir à Monsieur LENEVEU

Monsieur LEGER donne pouvoir à Monsieur MARION

Absent(s) non excusé(s)

Madame HADDOUCHE

Monsieur SEYMOUR

1/DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE 2010

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant qu’un débat d’orientation budgétaire doit intervenir préalablement au vote du budget, le Conseil Municipal a été invité à prendre connaissance des résultats de l’exercice 2009 et à se prononcer sur les propositions de Monsieur le Maire (validées en Bureau Municipal) pour l’année à venir.

2/STAGE PROPOSES PAR L’ECOLE DES BEAUX ARTS / TARIFS

Madame MOLLET Marie-France, Maire Adjoint, Responsable de la Commission CULTURE, informe ses collègues que deux stages sont programmés sur GIBERVILLE à savoir :

- Un stage « Carnets de voyage » les 24 mars, 31 mars et 7 avril 2010
- Le second intitulé « un cadre de rêve » les 5, 12 et 19 mai 2010

Elle rappelle les tarifs pratiqués à savoir :

- pour un habitant de la Communauté d’Agglomération CAEN LA MER : 18,90 €.
- pour un habitant hors Communauté d’Agglomération CAEN LA MER : 28,80 €.

Elle propose cependant de fixer le tarif pour les habitants de la commune à 9,50 €.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition et fixe le tarif des stages suscités à 9,50 € pour tout habitant de GIBERVILLE.

3/MISE à DISPOSITION DE BENNES / NOUVEAU TARIF au 1^{er} AVRIL 2010

Suite à l'exposé de Madame Edith GUILLOT, Maire Adjoint aux Travaux-Urbanisme-Environnement,

Sur avis favorable des membres du Bureau,

Le Conseil Municipal :

- Approuve les nouvelles conditions de mise à disposition de bennes pour les habitants de la commune.
- Adopte les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} AVRIL 2010 à savoir :
 - Gravats :9 € la tonne
 - Déchets verts :34 € la tonne
 - Encombrants :111€ la tonne

Adopté à l'unanimité

4/DEPENSES D'INVESTISSEMENT / AUTORISATION

Vu les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que le Maire peut, jusqu'à l'adoption du budget primitif et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'Investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Suite au sinistre des ateliers municipaux du 28 janvier dernier, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité les dépenses d'investissement suivantes et inscrit donc les crédits nécessaires à cet effet :

- Opération 2 Art. 2188 Fonction 020 : 700 € (acquisition d'échelles)
- Opération 13 Art. 2188 Fonction 823 : 5.500 € (nouvel épandeur à sel)
- Opération 37 Art. 2313 Fonction 020 : 500 € (consultation maîtrise d'œuvre pour reconstruction)

5/ QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du plan d'action en cas d'intempéries majeures

Séance levée à 20 heures